



## COUPE DU MORBIHAN

Saison 2018-2019

### 1) COMPOSITIONS DES EQUIPES

- 1.1) Les équipes sont formées de 2 joueurs (ou joueuses) d'une même association classé (e) s respectivement :
  - Classement illimité avec un total équipe ne dépassant pas 3200 pts.
  - Classement 5 à 1499 avec un total équipe ne dépassant pas 2600 pts.
  - Classement 5 à 1299 avec un total équipe ne dépassant pas 2200 pts.
  - Classement 5 à 1099 avec un total équipe ne dépassant pas 1900 pts.
  - Classement 5 à 899 avec un total équipe ne dépassant pas 1600 pts.
- 1.2) Les points licences à prendre en compte sont ceux de la 2<sup>ème</sup> phase.
- 1.3) La composition d'une équipe reste la même durant toute l'épreuve. Un joueur peut s'inscrire dans un seul tableau et une seule équipe.
- 1.4) Une équipe sera composée des 2 mêmes joueurs sur la durée de la compétition. Toutefois, un joueur inscrit dans aucun des tableaux peut remplacer un joueur titulaire, **pour une raison valable (sur justificatif, ou à défaut soumise à l'appréciation de la commission sportive du CD56)**. Il doit avoir un nombre de points licence n'excédant pas 50 points de plus que ceux du joueur remplacé, tout en respectant les conditions de classement maximum et de nombre de points maximum de l'équipe dans la coupe en question. A partir de la publication des poules, cette règle ne pourra en aucun cas être transgressée.  
Un correspondant sera nommé pour chacune des équipes inscrites.
- 1.5) Lorsque plusieurs équipes d'un même club sont inscrites tous tableaux confondus, l'équipe notée N°1 sera celle inscrite dans la coupe la plus élevée et dont le total équipe est le plus fort, etc...
- 1.6) Tout joueur ou joueuse doit présenter sa licence mentionnée « certificat médical présenté » ou sa licence accompagnée d'un certificat médical.

## 2) FORMULE DE LA COMPETITION

- 2.1) L'épreuve se dispute par poule de 3 ou 4 équipes par secteur géographique. **Ensuite, tirage au sort 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup> de poule avec tirage au sort de l'équipe qui recevra. Puis, tirage au sort intégral entre les vainqueurs à chaque tour jusqu'à la finale. Un tableau consolante sera organisé pour les équipes ayant terminée 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de poule. Après les poules, c'est à élimination directe dans chaque tableau.** Les poules peuvent être adaptées afin d'éviter à 2 équipes du même club de se rencontrer en poule. Les rencontres se déroulent en 5 parties. L'ordre des parties est le suivant : 2 simples, 1 double, 2 simples. Chaque partie se joue au meilleur des 5 manches.
- 2.2) Lors de la phase de poule, les 5 parties doivent être disputées. La victoire rapporte 3 pts, la défaite 1 pt et un forfait ou pénalité 0 pt. En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon le règlement propre à toute compétition par équipes (Titre I – Chapitre II – Article I.202.2 des règlements sportifs).
- 2.3) Lors de la phase à élimination directe, l'équipe gagnant le plus de parties est déclarée victorieuse. Toutes les parties prévues sont jouées.
- 2.4) Toutes les rencontres se disputent le vendredi soir à 20h30 (ouverture de la salle à 20h). Il est toutefois laissé aux équipes la possibilité de disputer leurs rencontres un autre jour, mais en cas de désaccord, seul le vendredi sera pris en compte.
- 2.5) Les finales se dérouleront le **vendredi 14 juin 2019**. En cas de forfait d'un joueur le jour des finales, il devra être remplacé tout en respectant toutes les conditions prévues dans le paragraphe 1.4). Aucun décalage de rencontre ne sera admis. Les récompenses seront remises à l'issue de la compétition.
- 2.6) Toutes les parties comptent pour le classement individuel (coefficient 0,50).
- 2.7) En fonction des inscriptions, le comité se réserve le droit de modifier la formule.

## 3) ENGAGEMENTS

- 3.1) Les frais d'engagement sont de 10 € par équipe, à régler à l'inscription par chèque à l'ordre du Comité du Morbihan de tennis de table.
- 3.2) Les inscriptions sont à envoyer au moyen du bulletin d'inscription ci-joint **avant le vendredi 25 janvier 2019 dernier délai.**
  - Soit par courrier à l'adresse suivante :  
Comité du Morbihan de tennis de table  
12 Place halles de St Louis  
56100 LORIENT
  - Soit par mail à [cd56tt@gmail.com](mailto:cd56tt@gmail.com)
- 3.3) Tout engagement arrivé après cette date ne pourra être pris en compte.

#### **4) DATES DE LA COMPETITION**

- 1<sup>er</sup> tour Poules en Février / Mars 2019.
- Phase éliminations directes Avril / Mai 2019.
- Finales 14 Juin 2019.

#### **5) FEUILLES DE RENCONTRE ET TRANSMISSION DES RESULTATS**

- 5.1) L'utilisation du logiciel GIRPE pour les feuilles de rencontres est vivement recommandée. La remontée des résultats vers SPID est alors accessible pendant la période précédent chaque date limite, sans limitation de durée.
- 5.2) Dans le cas de non utilisation de GIRPE, une feuille vierge vous sera fournie par mail en PDF avec les convocations pour chaque tour. Une fois complétée, celle-ci devra être renvoyée par mail au capitaine adverse ainsi qu'au Comité. La saisie des résultats et des feuilles de rencontre, avec le détail des manches, devra être effectuée par l'équipe recevante dans les 3 semaines précédant la date limite fixée sur la convocation (accès impossible avant), et au plus tard 2 jours après cette date.
- 5.3) Dans tous les cas, la saisie ou remontée des résultats dans SPID est obligatoire par le club recevant. Nous comptons sur la compréhension de tous pour respecter cette obligation. En cas de non transmission du résultat (saisie sur le site de la FFTT), 8 jours maximum après la date de la rencontre dernier délai, l'équipe qui reçoit sera pénalisée financièrement d'une amende de **30 euros**.

**L'INSCRIPTION IMPLIQUE L'ACCEPTION DU PRESENT REGLEMENT.**